



## DEMANDE D'EMPLACEMENT PORT DE PLAISANCE MARCEL GUINAND

Aucune fourniture d'eau ne sera garantie pendant cette période, pendant la période d'hiver

### INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

\*Nom / Prénom : .....

\*Adresse complète : .....

\*Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

### INFORMATIONS CONCERNANT LE BATEAU

\*Nom du bateau : ..... \*Immatriculation : .....

Type : ..... Constructeur : .....

Modèle : ..... Longueur (hors-tout) : ..... Largeur : .....

Tirant d'eau : ..... Tirant d'air : ..... Poids : .....

Compagnie d'assurance : ..... N° de contrat : .....

### Date d'emplacement :

Du : ..... Au : .....

Emplacement avec portillon sécurisé : ..... oui  ..... non

### Pièces à fournir impérativement à l'appui de la demande :

- Justificatif de domicile
- Photocopie pièce d'identité du demandeur avec photo
- Certificat de navigation
- Copie du titre de propriété du bateau
- Une photo récente du bateau
- Attestation d'assurance en cours de validité avec mention date d'échéance

	Eau – électricité – pompage inclus Ponton non sécurisé				
	Gratuité première nuit	Nuitée	Semaine 6 nuits consécutives	Garage annuel	Habitation annuelle
0 à 9 m	0 €	17 €	100 €	1.200 €	1.800 €
9,01 à 12 m	0 €	21 €	132 €	1.900 €	2.500 €
12,01 m à 15 m	0 €	23 €	150 €	2.700 €	3.300 €
+ 15,01 m	0 €	26 €	170 €		

	Eau – électricité – pompage inclus Ponton sécurisé				
	+10€/nuit	+10€/nuit	+10€/nuit	+ 70 €/ mois	+ 70 €/ mois
0 à 9 m	+10€/nuit	+10€/nuit	+10€/nuit	+ 70 €/ mois	+ 70 €/ mois
9,01 à 12 m	+10€/nuit	+10€/nuit	+10€/nuit	+ 70 €/ mois	+ 70 €/ mois
12,01 m à 15 m	+10€/nuit	+10€/nuit	+10€/nuit	+ 70 €/ mois	+ 70 €/ mois
+ 15,01 m	+10€/nuit	+10€/nuit	+10€/nuit		

\*Tarif hors taxe de séjour

\* Les tarifs sont indiqués par jour à compter du matin

**Demande à retourner à l'adresse suivante :**

Ville de Tournon-sur-Rhône  
Service des places  
10 Quai Marc Seguin – BP 92  
07301 TOURNON-SUR-RHÔNE

**Ou par mail :** [mairie@tournon-sur-rhone.fr](mailto:mairie@tournon-sur-rhone.fr)

Le demandeur doit s'assurer de la faisabilité de l'accès et de l'amarrage dans le port et reconnaît avoir pris connaissance du règlement du port disponible sur [www.tournon-sur-rhone.fr](http://www.tournon-sur-rhone.fr)

**Date :** .....

**Signature :**

**MENTIONS LEGALES :**

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion de la demande d'emplacement au Port de Plaisance du Port Marcel GUINAND de la Ville de Tournon-sur-Rhône font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à la Police Municipale (Placiers) de la Mairie.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service Placiers sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données sont conservées 10 ans puis à partir de la date de recueil puis soumises à destruction.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@tournon-sur-rhone.fr](mailto:rgpd@tournon-sur-rhone.fr), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône – Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.